

## DEPARTEMENT DE L'OISE

---

### SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

Enquêtes conjointes :

- Enquête d'utilité publique concernant la dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage BSS000JUXC situé à Esches .
- Enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles à grever de servitudes et concernés par les périmètres de protection réglementaires précités.

### CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Pétitionnaire :	<b>Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons</b>
Enquêtes fixées :	<b>Du 3 juin 2024 au 3 juillet 2024</b>
Durée :	<b>31 jours consécutifs</b>
Siège de l'enquête :	<b>Mairie d'Esches et siège du SMEP des Sablons</b>
Communes concernées :	<b>ESCHES</b>

<b>OPÉRATIONS</b>	<b>DATES</b>	<b>AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>
Notification avec accusé de réception aux propriétaires intéressés par la date d'ouverture des enquêtes	Avant le 3 juin 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Certificat attestant l'exécution des formalités visées ci-dessus	Avant le 3 juin 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Transmission des dossiers d'enquêtes en mairie et siège syndical	Avant le 3 juin 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
1 <sup>ère</sup> insertion dans la presse (2 journaux)	Avant le 19 Mai 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Affichage en mairie	Avant le 19 Mai 2024	Monsieur le Maire d'Esches
Affichage au siège du syndicat	Avant le 19 Mai 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Certificat d'affichage du Maire d'Esches	Signature en fin d'enquête	Monsieur le Maire d'Esches
Certificat d'affichage du président du SMEP des Sablons	Signature en fin d'enquête	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
2 <sup>ème</sup> insertion dans la presse (2 journaux)	Entre le 3 et le 10 juin 2024	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
DOSSIER PRINCIPAL Ouverture et visa du dossier et Registre d'enquête d'utilité Publique	Le 3 juin 2024	Côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur
DOSSIER PRINCIPAL Ouverture et visa du dossier et Registre d'enquête parcellaire	Le 3 juin 2024	Côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur
Ouverture des enquêtes	Le 3 juin 2024	Monsieur le commissaire enquêteur
Clôture des enquêtes	Le 3 juillet 2024	Monsieur le commissaire enquêteur
Clôture des registres des 2 dossiers d'enquêtes	Le 3 juillet 2024	Monsieur le commissaire enquêteur
Transmission des dossiers et registres d'enquête au commissaire enquêteur	Dès que possible après clôture	Monsieur le Maire d'Esches et Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Envoi d'une copie des observations recueillies aux registres d'enquête à Monsieur le Président du SMEP des Sablons	Avant le 10 juillet 2024	Monsieur le commissaire enquêteur
Mémoire en réponse de Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de Montlognon	15 jours maximum après réception de la demande de mémoire en réponse	Monsieur le Président du SMEP des Sablons
Rédaction des rapports et avis et transmission des dossiers à Madame la Préfète de l'Oise	Avant le 2 août 2024	Monsieur le commissaire enquêteur